

## 8 Faits divers &amp; Justice

## Session criminelle extraordinaire de Port-Gentil

## Nguimbi Likibi acquitté au bénéfice du doute

VM

Port-Gentil/Gabon

**RENVOYÉ** devant la Cour criminelle de Port-Gentil pour viol sur mineure de moins de 15 ans, le "prophète" Nguimbi Likibi a été acquitté le 24 juillet dernier, suite aux irrégularités sur l'acte de naissance de la victime.

Les faits remontent au mois de juillet 2014 lorsque la jeune A. M., confiée par sa mère à l'homme d'église, est conviée par ce dernier dans un motel de la place pour participer à des par-toutzes.

Ainsi, pendant plusieurs mois, le prophète Nguimbi Likibi, surnommé "Le roi", se livre à des actes sexuels à la queue leu-leu avec ses victimes, la plupart mineures au moment des faits. C'est d'ailleurs l'une d'elles qui sonnera l'alerte auprès des autorités.

Interpellé par les agents

de la gendarmerie des recherches, Nguimbi Likibi passe aux aveux. Il est dé-féré devant le procureur de la République où une information judiciaire est ouverte à son encontre pour viol sur mineure de moins de 15 ans.

Détenu depuis l'année 2015, l'homme d'église comparait devant la Cour pour être fixé sur son sort. "A cause des gens comme vous, des milliers de personnes ont du mal à se convertir!", lance le président Ruffin Dikoumba à l'accusé. Tout porte à croire que les carottes sont cuites pour le prophète violeur, lorsque cette phrase est prononcée. Le substitut général, Dick Boungou Mikolo, représentant le ministère public, en profite pour mettre l'accusé dos au mur avec des questions accablantes. Puis lui lance vertement : "Vous avez eu des relations sexuelles avec la mère de la victime, si on ne vous avait pas arrêté,



Photo : D.R.

**Nguimbi Likibi devra désormais purger uniquement la peine que lui a infligée le tribunal en décembre 2015 pour viol.**

*vous auriez couché toutes les femmes de votre église !"*

Pour faire face à la difficulté dans laquelle se trouve son client, Me Chansel Guissiga décide de sortir la grosse artillerie. Il profite des failles dans l'acte de naissance de la victime pour créer le doute qui profitera à l'accusé. "Mon client a incontestablement eu des relations sexuelles avec

cette fille, mais il existe un doute sur son âge", lance-t-il, prenant ainsi de court tout le monde. Dans un cheminement méthodique, l'avocat démontre les irrégularités de l'acte de naissance de la petite. Il fait remarquer que dans cette pièce d'état civil, il est fait mention que la jeune fille est née à Port-Gentil, cependant la naissance a été déclarée à la préfecture de Bendje.

Mieux, ajoute-t-il, l'enfant est née le 3 mars alors que la déclaration a été faite le 30 mars 2001, donc près d'un mois après. Or, au sens de la loi, rappelle Me Chansel Guissiga, la déclaration de naissance d'un enfant né en ville et dans un chef-lieu de district doit se faire dans les trois jours suivant la naissance. "Toutes ces irrégularités de l'acte de naissance nous plongent dans un doute sur l'âge réel de cette enfant", conclut-il.

**DURA LEX SED LEX** • Cet argument de taille donne lieu à une bataille acharnée entre l'accusation et la défense, bataille qui tournera à l'avantage de l'accusé.

Du coup, les réquisitions du ministère public sollicitant la condamnation du prophète à 20 ans de réclusion criminelle ne trouveront pas un écho favorable auprès de la Cour. Cette dernière ayant, après plusieurs heures de délibérations, décidé d'ac-

quitter l'accusé au bénéfice du doute.

Bien heureux de s'être tiré à si bon compte grâce à la ligne de défense de son avocat, le prophète violeur a fondu en larmes dans les bras de ce dernier. Il ne lui reste qu'à purger la peine que lui a infligée le tribunal correctionnel le 23 décembre 2015. Reconnu coupable de viol sur deux de ses fidèles, âgées de 15 et 16 ans, le prophète avait alors été condamné à cinq ans d'emprisonnement dont trois assortis du sursis. Son "Dieu" a sans aucun doute entendu ses prières, cette fois-ci.

Mais, aux yeux des parents de la victime et du ministère public, ce procès fait planer un sentiment d'injustice, qui trouve son fondement dans la rigueur qui entoure l'interprétation de la loi. Dura lex sed lex (la loi est dure mais c'est la loi), a d'ailleurs lancé un magistrat ayant assisté à l'audience.

## Noyade à Ndjolé

## Un élève meurt dans l'Ogooué

SCOM

Libreville/Gabon

**ALORS** que la correction des épreuves du brevet d'études du premier cycle (BEPC) a débuté, le lundi 24 juillet dernier, Hermey Biye Nzoghe, élève en troisième au lycée François Meyé de Ndjolé, ne verra pas l'issue de cet examen, car il est malheureusement passé de vie à trépas.

En effet, le jeune homme de 21 ans a péri noyé dans les eaux du fleuve Ogooué, onze jours plus tôt, au débarcadère de Bingoma, un quartier du chef-lieu du dé-

partement de l'Abanga-Bigné.

Le jeudi 13 juillet, considéré désormais comme le jour le plus sombre de sa famille, Hermey Biye Nzoghe est commissionné par ses parents, pour aller acheter de la nourriture à la cafétéria. Il est 21 heures. Sur place, le jeune homme qui ne manifeste pas l'envie de regagner tôt la maison, se retrouve au marché municipal, en compagnie de ses frères. Ces derniers font du transport fluvial avec la pirogue appartenant à la famille. Le jeune homme a la mauvaise idée de mettre à l'eau l'embarcation, à l'insu des vrais pilotes, pour déposer



Photo : Jean MADOUA

**Le jeune homme n'aura pas survécu aux courants forts de l'Ogooué,**

un client désireux de rallier le débarcadère de la société pétrolière Oilybia, à Bingoma. Deux de ses amis l'accompagnent dans cette

aventure nocturne.

**LE CORPS REPÊCHÉ**

**TROIS JOUR PLUS TARD** •

La traversée se déroule dans de bonnes conditions

à l'aller. Ce qui n'est pas le cas sur le chemin du retour. En effet, au moment de quitter le débarcadère, la pirogue est piégée par des courants violents. Ses deux accompagnateurs, par instinct de survie, réussissent à se hisser vers la plateforme flottante d'Oilybia. Un exercice que Hermey Biye Nzoghe ne parvient pas, hélas, à exécuter à son tour avec succès. Les eaux menaçantes du fleuve finissent par avoir raison du

jeune homme, qui tente en vain de remettre le moteur en marche.

Les recherches entamées la même nuit pour le retrouver ne donneront aucun résultat. Le dimanche 16 juillet, soit trois jours plus tard, le corps sans vie de Biye Nzoghe est découvert. Flottant à quelques encablures de la zone du drame.

## Accident sur le boulevard du Bord de mer, hier matin

## Des blessés dans l'embardée d'un véhicule militaire

SCOM

Libreville/Gabon

**LA** circulation a été quelque peu perturbée, hier matin, aux alentours de 6 heures, sur le Boulevard du bord de mer, à Libreville. Et pour cause, un véhicule militaire, dont nous n'avons pu avoir des références, a effectué une sortie de route, terminant sa course dans les eaux glacées du Como. Aucune perte en vie humaine n'est à déplorer. Mais des témoins affirment que certains occupants du véhicule accidenté au-

raient été grièvement blessés.

Malheureusement, nous n'avons pas pu arracher le moindre renseignement aux forces de l'ordre, qui ont rapidement quadrillé le périmètre de l'accident après avoir intimé l'ordre aux usagers de la route et autres badauds de ne pas prendre de photos.

Toutefois, il se raconte que le véhicule accidenté roulait dans le sens Aéroport-La Poste. Parvenu à la hauteur de la présidence de la République, le conducteur aurait perdu le contrôle de la machine. Aussi, ses collègues et lui - on parle de quatre personnes - vont-ils se retrou-



Photo : D.R.

**Les environs de la scène de l'accident, hier matin.**

ver dans l'eau, pris au piège dans l'habitacle. Il a fallu l'intervention des éléments de la Garde républicaine (GR), pour sortir les victimes du danger. Les accidentés ont aussitôt été

conduits dans une structure sanitaire. C'est également grâce à la grue de ce corps militaire, que le véhicule, de type Mercedes, va être tracté et sorti des eaux.



L'ÉBÉK 2017